

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 25 novembre 2013 portant dissolution du laboratoire photographique central et du service technique de la communication de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

NOR : INTJ1328485A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Le laboratoire photographique central et le service technique de la communication du centre technique de la gendarmerie nationale de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) sont dissous à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 novembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de division,
adjoint au directeur des opérations et de l'emploi,
C. DUPOUY